



Comté de Lotbinière

Municipalité de St-Sylvestre

Assemblée extraordinaire du conseil municipal de St-Sylvestre tenue le 19 juillet 2022 à 20h au centre multifonctionnel, à huis clos, en présence pour les élus sous la présidence de la Mairesse Mme Nancy Lehoux et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1

Madame Line Nadeau, conseillère # 2

Monsieur Éric Gobeil, conseiller #3

Monsieur Laval Breton, conseiller # 5

Monsieur Steve Houley, conseiller # 6

Est absente : **Madame Sonia Lehoux, conseillère # 4**

Actes législatifs du conseil

a) Embauche du responsable des travaux publics

Résolution numéro 72-2022

Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QU'une copie de l'ordre du jour a été remise 72 heures avant le début de la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Laval Breton, appuyé par Éric Gobeil, et résolu unanimement que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 juillet 2022 soit adopté tel que présenté.

Résolution numéro 73-2022

Embauche du responsable des travaux publics

ATTENDU QUE la municipalité a besoin d'un responsable des travaux publics;

ATTENDU QUE la municipalité a affiché un poste, a reçu un curriculum vitae qu'elle a retenu;

ATTENDU QUE le candidat s'est démarqué et que les élus sont d'accord pour procéder à son embauche selon les conditions prédéterminées de l'employeur et du candidat;

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Gilbert Bilodeau que la municipalité de St-Sylvestre mandate M. Stéphane Roussin pour combler le poste de responsable des travaux publics selon les conditions mentionnées et visibles au contrat.

Levée de l'assemblée est faite à 20h47, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 15 août 2022

Nancy Lehoux

Marie-Lyne Rousseau

Je, Nancy Lehoux, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Nancy Lehoux